

**CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE DU 16 juillet 2018**

Absents : William GARENNE, Lydia GIRAUDET.

Secrétaire de séance : Sylvain GOIGOUX.

I. CREATION D'UN EMPLOI AIDE

Le Conseil municipal décide de créer un poste d'agent d'une durée de travail hebdomadaire de 20 heures pour assurer la cantine scolaire, la gestion des TAP et le ménage des bâtiments communaux dans le cadre du dispositif « parcours emploi compétences » (contrat aidé à hauteur de 60 %) à compter du 1er septembre 2018 pour une durée de 12 mois. **Unanimité**

II. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Suite aux avancements de grade, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents adopte le tableau des emplois suivant :

Cadres ou Emplois	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Durée de service
Adjoint administratif	C	1	1	20 h/semaine
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	C	1	1	35 h/semaine
Adjoint technique	C	1	1	35 h/semaine
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C	3	3	35 h/semaine
Adjoint du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe	C	1	1	10 h/semaine

III. VIREMENTS DE CREDITS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve les virements de crédits indiqués ci-après. **Unanimité**

6574	Subvention fonctionnement Associations	200.00
022	Dépenses imprévues	- 200.00
2158 - 293	Autres installations, matériel et outillage	6 000.00
020	Dépenses imprévues	- 6 000.00

IV. CONVENTION DE MISE EN CONFORMITE DU TRAITEMENT DES DONNEES INFORMATIQUES

Au regard du volume important des nouvelles obligations légales imposées par le Règlement Général sur la Protection des Données soit « RGPD », le Maire est autorisé à signer la convention de mutualisation avec le Syndicat Intercommunal A.G.E.D.I. **Unanimité**

V. CONVENTIONS AVEC LE SIEG (SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ELECTRICITE ET DE GAZ)

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer une convention de mise à disposition du terrain section YS n° 31 au lieudit Bordarel à Aulnat pour l'implantation d'un poste de distribution publique. **Unanimité**

VI. VENTE DE VIEUX LIVRES DE LA BIBLIOTHEQUE

Afin de garantir en permanence une offre et un service de qualité au public, le Conseil municipal décide de la mise en vente des vieux livres sortis des collections et autorise le Maire à encaisser les chèques correspondants à leur vente. **Unanimité**

VII. ENCAISSEMENT D'UN CHEQUE

Le Conseil municipal autorise le Maire à encaisser le chèque d'ALLIANZ Assurances en règlement des dommages causés à une bouche d'incendie au lieudit Crespy pour un montant de **2 421 €**. **Unanimité**

VIII. PRIX DE VENTE DES TERRAINS AU LOTISSEMENT LES CHEMINADES

Le Conseil municipal, à **8 voix pour et 1 contre** (Jean-Luc RIBOULET), décide de fixer le prix de vente des terrains du lotissement « Les Cheminades » pendant une période limitée, **soit du 1er septembre 2018 au 28 février 2019, à 10 € T.T.C. /m²** et autorise le Maire à signer les actes de vente.

IX. DELEGUE SUPPLEANT AU SIE DE ROCHEFORT-MONTAGNE

Le Conseil municipal désigne Jean-Louis GOIGOUX, délégué suppléant au Syndicat Intercommunal d'Energie de Rochefort-Montagne. **Unanimité**

X. QUESTIONS DIVERSES

1/ Lecture du courrier de Mr Stéphane SAINT-ROYRE et Mme Carole JUILLARD relatif au goudronnage et déneigement du chemin de Ratailloux et l'installation d'un lampadaire.

2/ SMCTOM de la Haute Dordogne : nouvelles tournées pour le ramassage des ordures ménagères (planning provisoire).

3/ Conseil d'école : Demande d'ouverture de la piscine en juin pour les séances de natation avec un moniteur sauveteur national.

4/ Evolution du RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal) : compte-rendu du comité local du 05 juillet 2018.

SEANCE DU 10 août 2018

Excusés : Anne MEUNIER (pouvoir à Eric MATHIEU), Kees VAN DE GOOR (pouvoir à JL RIBOULET).

Absent : William GARENNE.

Secrétaire de séance : Sylvain GOIGOUX.

I. DELIBERATION COMPLEMENTAIRE LOTISSEMENT LES CHEMINADES

Le Conseil municipal, à **7 voix pour, 2 voix contre** (Jean-Luc RIBOULET – Kees VAN DE GOOR) et **1 abstention** (Lydia GIRAUDET), décide d'ajouter la clause suivante : l'acquéreur s'engage, sauf cas de force majeure, à ne pas revendre le bien et à déposer un permis de construire dans un délai de 18 mois après l'acquisition du terrain.

II. ACTUALISATION DES CHARGES LOCATIVES

Le Conseil municipal fixe le nouveau montant des charges locatives des logements, des cabinets médicaux, de kinésithérapie et d'ostéopathie à **compter du 1^{er} septembre 2018. Unanimité**

III. TARIFS CANTINE ANNEE SCOLAIRE 2018/2019

Le Conseil municipal décide de maintenir les tarifs actuellement pratiqués à la cantine scolaire (Prix du repas : **6.10 €** - Participation des parents par enfant : **3.30 €**). **Unanimité**

IV. PARTICIPATION AUX TRANSPORTS SCOLAIRES

Le Conseil municipal décide de rembourser les frais de transports scolaires aux familles de la Commune de Bagnols dont les enfants fréquentent le RPI Bagnols - Larodde pour l'année scolaire 2018/2019. **Unanimité**

V. MODIFICATION GARDERIE PERISCOLAIRE

Le Conseil municipal décide de maintenir l'accueil périscolaire **le matin** de 8 h 15 à 8 h 35 pour les enfants de l'école primaire et de fixer le montant de la participation des parents :

- Forfait annuel de **50 €** par enfant.

- Si utilisation occasionnelle : **5 €** par jour par enfant dans la limite de **50 €** par an par enfant. **Unanimité.**

VI. RECRUTEMENT D'AGENTS POUR LES TAP

Le Maire est autorisé à recruter des agents contractuels et vacataires et signer des conventions avec des bénévoles pour animer les Temps d'Activités Périscolaires à l'école primaire. **Unanimité**

VII. TARIFS 2019 DU CAMPING MUNICIPAL DE LA THIALLE

Le Conseil municipal fixe les tarifs 2019 du camping municipal de La Thialle comme suit :

EMPLACEMENTS PRIX T.T.C

- Forfait journalier pour 2 adultes et 2 enfants (- 7 ans) : 19.00 €

- Forfait journalier camping-car sans branchement électrique : 12.00 € - avec branchement : 15.00 €

- Adulte : 4.30 € - Enfant (- 7 ans) : 2.15 € - Emplacement : 2.40 € - Véhicule : 2.40 € - Electricité : 3 .00 €

- Animaux : 1.60 € - Laverie : 4.50 € - Sèche linge : 3.60 € - Pain de glace : 0.50 €. **Unanimité**

CHALETS ET MINI CHALETS

Hébergements	Saison	Nuitée	2 jours	3 jours	4 jours	7 jours	14 jours
EDELWEISS	Basse	40	69	103	138	241	392
	Moyenne	57	98	147	196	343	559
	Haute	92	158	237	316	554	902
ANAIS	Basse	18	31	46	62	108	176
	Moyenne	20	34	52	69	120	196
	Haute	32	55	83	110	193	314
ELODIE	Basse	23	40	59	79	138	225
	Moyenne	28	48	72	96	169	274
	Haute	47	81	121	162	283	461
ISABELLE	Basse	25	43	65	86	151	245
	Moyenne	32	55	83	110	193	314
	Haute	52	89	137	179	313	510
OLGA	Basse	27	46	70	93	163	265
	Moyenne	36	62	93	124	217	353
	Haute	59	101	152	203	355	578

Saisons tarifaires	Date début	Date fin
Moyenne saison	15/12/2018	05/01/2019
Basse saison	05/01/2019	09/02/2019
Moyenne saison	09/02/2019	09/03/2019
Basse saison	09/03/2019	06/04/2019
Moyenne saison	06/04/2019	13/07/2019
Haute saison	13/07/2019	24/08/2019
Moyenne saison	24/08/2019	31/08/2019
Basse saison	31/08/2019	21/12/2019

VIII. ACCEPTATION D'UN DON

Le Conseil municipal accepte le don de Mr GAY et Mme BARDEL d'un montant de **8 380.50 €** pour la participation aux frais d'extension du réseau électrique au Pacher. **Unanimité**

IX. QUESTIONS DIVERSES

- 1/ Réflexion sur le réaménagement des chemins de remembrement
- 2/ Demande de remise en eau de la fontaine
- 3/ Demande de réparation du pont bascule
- 4/ Le Maire fait part au Conseil municipal que le contrat aidé pour assurer la cantine scolaire, la gestion des TAP et le ménage des bâtiments communaux a été signé avec **Mme Eliane COSTEIX**.

SEANCE DU 28 septembre 2018

Excusés : Anne MEUNIER (pouvoir à Eric MATHIEU), Kees VAN DE GOOR (pouvoir à Alain MATHIEU).

Absents : William GARENNE, Lydia GIRAUDET, Jean-Luc RIBOULET.

Secrétaire de séance : Sylvain GOIGOUX.

Toutes les décisions sont prises à l'unanimité.

I. MAITRISE D'OEUVRE POUR TRAVAUX DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT

Le Conseil municipal décide d'attribuer la mission de maîtrise d'œuvre des travaux de diminution des eaux parasites dans le réseau d'assainissement au bureau d'études SAFEGE pour un montant de **18 976 € Hors Taxes**.

II. TRAVAUX DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT

Le Conseil municipal valide le programme de travaux de diminution des eaux parasites dans le réseau d'assainissement pour un montant prévisionnel de **225 100 € Hors Taxes** et autorise le Maire à solliciter des subventions auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne et du Conseil Départemental du Puy de Dôme.

III. TRAVAUX WC PUBLICS

Le Maire précise qu'il est dans l'attente de devis d'un plombier et d'un électricien.

IV. RENOVATION SALLE DES FETES

Le Conseil municipal valide le programme de travaux d'un montant de **240 000 € Hors Taxes** et autorise le Maire à solliciter des subventions auprès du Conseil Départemental du Puy de Dôme et de l'Etat.

IV. RGPD (REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNEES)

Le Conseil municipal décide de désigner comme Délégué à la Protection des Données mutualisé de la collectivité Monsieur Jean-Pierre MARTIN., Président du syndicat A.GE.D.I.

V. CLASSEMENT EN COMMUNE SINISTREE

Le Conseil municipal autorise le Maire à déposer une demande de dégrèvement de TFNB (Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties) et demande que la Commune soit déclarée sinistrée au titre des calamités agricoles.

VI. PRET DES BARNUMS

Le Conseil municipal décide de mettre les barnums à disposition des associations bagnolaises gratuitement avec un chèque de caution de **300 €** pour le barnum de 4 m x 5 m et **600 €** pour le barnum de 5 m x 10 m et de les louer aux particuliers selon les tarifs suivants :

- **50 €** pour le barnum de 4 m x 5 m avec une caution de **300 €** (location pour 3 jours)
- **70 €** pour le barnum de 5 m x 10 m avec une caution de **600 €** (location pour 3 jours).

VII. DEMANDE DE SUBVENTION

Le Conseil municipal décide de ne pas accorder de subvention à l'association Pétanque Bagnolaise.

VIII. PLATEFORME TOURISTIQUE DE DIFFUSION MODULE E-RANDO63

Le Maire est autorisé à signer la convention de la mise à disposition gratuite de la plateforme Module E-Rando63 ayant pour objet la diffusion et la promotion sur les sites internet, tablettes et Smartphones des adhérents, de leurs circuits de randonnées et leur patrimoine.

VIII. QUESTIONS DIVERSES

1/ Un dépliant d'ENERTRAG sera distribué dans les boîtes aux lettres pour présenter le projet d'implantation d'un parc éolien.

2/ Une discussion est en cours pour un projet d'agrandissement du RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal) avec les Communes de La Tour d'Auvergne et Tauves.

3/ SIAEP (Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable) : Extension du réseau sur la route de La Tour d'Auvergne pour le projet d'un camping privé (mobil homes) à La Garde.

INFORMATIONS DIVERSES

JOURS DE COLLECTE DES ORDURES MENAGERES

- **Le MARDI** : Camping de La Thialle, Boucherie BERTRAND, Hôtel des Voyageurs, Les Quatre Vents, Aulnat-Soutre, Aulnat-Soubre, Suchandoux, La Rochette, La Croix Bournaret, Les Chocounes, La Garde, Les Bedouches, Les Vergnes.
- **Le SAMEDI** : Préliveix, Juilles, Près-Bos, Bos, La Prugne, Parlaigue, Rozier-Soubre, Lessard, La Pruneyre, Frétavet, Haute-Serre, Lessardoux, Le Ponchet, le Bourg, Le Pabrot, Greloux, La Chaussade, Besset, Chamonet, Chomelut, Le Fraisse, Crespy, Gioux, La Grange Neuve, Précondat, Antijoux, Rozier-Soutre, Beth, La Luzade, Au Bois, Le Clos, La Grange Foussat, Feniers, Chassagnoux, Chirouze, Soléat, Espinasse, Chanet, Chélat, Le Montel, La Bugeoune, La Touraille, La Fage, Espinoux, Cornilhat, la Mocrade, Chez Morissoux.

ELAGAGE

L'entreprise SAUVARIE ENVIRONNEMENT a été missionnée par ENEDIS pour effectuer des travaux d'élagage, d'abattage et de débroussaillage nécessaires à l'entretien des lignes électriques sur le territoire de la Commune. **Ces travaux débuteront le 22 octobre pour une durée de 60 jours.**

Un petit rappel : ORANGE est en droit de demander au Maire d'intervenir afin de vous imposer de procéder à l'élagage des arbres qui gênent les lignes aériennes de télécommunication. L'opérateur peut aussi y faire procéder lui-même, à vos frais.

SITE INTERNET

N'hésitez pas à consulter le nouveau site (www.bagnols63.fr), à faire part de vos remarques et suggestions et à communiquer vos manifestations à la Mairie.

CHANGEMENT DE FREQUENCES DE LA TNT

Le 4 décembre 2018, la Commune sera concernée par des modifications de fréquences de la TNT.

Les téléspectateurs recevant la télévision par une antenne râteau devront **effectuer une recherche des chaînes** qui permettra de récupérer l'intégralité des chaînes de télévision suite aux changements de fréquences.